

Metz, le 7 juillet 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
Monsieur le Maire
de la commune de Goetzenbruck
8, rue Harpe
57620 GOETZENBRUCK

OBJET : Dossier de déclaration concernant la pose d'un piézomètre
au poste source d'électricité sur la commune de GOETZENBRUCK

Courrier de notification pour affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2021-00257

P.J. : - Fiche descriptive du IOTA
- Récépissé de déclaration
- Courrier d'acceptation à ENEDIS
- 1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

- **Pose d'un piézomètre au poste source d'électricité le long de la RD 37A sur la commune de GOETZENBRUCK**

Ce dossier a été déposé par : ENEDIS à 54180 HEILLECOURT

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la fiche descriptive des travaux ;
- un dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n° 057-2021-00257** en date du 15/06/2021,
accompagné du courrier d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELINGER